

REGION WALLONNE  
PROVINCE DU BRABANT WALLON  
**COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU**  
1<sup>ère</sup> DIVISION (Braine-le-Château), SECTION C

LIEU-DIT « L'Espérance »  
*Rues Auguste Latour et du Cimetière*

---

**DEMANDE DE PERMIS D'URBANISATION ET ANNEXES**

---

DEMANDE EN PERMIS PROPREMENT DITE

PROMESSE DE CESSION ET DECLARATION RELATIVE AUX CHARGES D'URBANISME

EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE - CERTIFICAT DE PROPRIETE - MANDAT DES PROPRIETAIRES  
NOTE SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES ET LE DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES DE RETENTION

SUIVI RECOMMANDATIONS DE L'ÉTUDE D'INCIDENCES

\*\*\*

*En annexes séparées :*

PLAN DE SITUATION EXISTANTE- CONTEXTE URBANISTIQUE, BATI ET PAYSAGER [Plan n°ESP-PU-01]

PLANS D'OCCUPATION ACTUELLE ET REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE [Plan n°ESP-PU-01]

PLAN D'OCCUPATION PROJETEE, PLAN MASSE ET VUES 3D [Plan n°ESP-PU-02 et 02b]

PLAN TERRIER : SITUATION EXISTANTE – AXES – VOIRIES – PROJET [Plan n°ESP-PU-03.1/2<sup>A</sup>/3<sup>C</sup>/4<sup>D</sup>]

PLAN TERRIER : ZOOMS SUR LA PLACE CENTRALE ET SUR LES PLACETTES [Plan n°ESP-PU-03.5<sup>A</sup>/6]

PLAN TERRIER : IMPETRANTS [Plan n°ESP-PU-03.7<sup>A</sup>]

COUPES EN TRAVERS-TYPE [Plan n°ESP-PU-04.1<sup>A</sup>]

PROFIL EN LONG DES VOIRIES ET DE L'EGOUTTAGE [Plan n°ESP-PU-05.1<sup>B</sup>/2/3/4]

PROFIL EN TRAVERS [Plan n°ESP-PU-06.1/2<sup>A</sup>/3<sup>A</sup>]

BASSIN D'ORAGE – COUPE – PROFIL EN LONG [Plan n°ESP-PU-07.1]

IMPLANTATION DES ESSAIS [Plan n°ESP-ES-01]

DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE SOUS LE RUISSEAU DE L'ERMITAGE [Plan n°ESP-IMP-01<sup>A</sup>]

\*\*\*

ANALYSE DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

CAHIER DES OPTIONS ET DES PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES

\*\*\*

ÉTUDE DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

\*\*\*

NOTE RELATIVE A L'OUVERTURE DE VOIRIE

- \* -

RAYON DE 200 M AUTOUR DE LA PROPRIETE

**ANNEXE 23 - FORMULAIRE M**

**DEMANDE DE PERMIS D'URBANISATION**

Je soussigné  
agissant au nom et pour le compte de  
ayant établi ses bureaux à

Baudouin le **HARDY de BEAULIEU**, Directeur Général  
l'Intercommunale du Brabant Wallon (IBW)  
1400 Nivelles  
Rue de la Religion, n°10 - tél. n° 067/21.71.11

sollicite le permis en vue de procéder à l'urbanisation d'un bien, appartenant à

INTERCOMMUNALE DU BRABANT WALLON [IBW]  Rue de la Religion, 10 1400 Nivelles  n° 30 <sup>A</sup> , 31 <sup>H</sup> , 31 <sup>S</sup> , 31 <sup>T</sup> , 32 <sup>R</sup> , 33, 34 <sup>A</sup> , 35 <sup>A</sup> , 37 <sup>A</sup> , 40, 127 <sup>D8</sup> et 127 <sup>E8</sup>	INTERCOMMUNALE ASVERLEC [SEDILEC]  Chaussée d'Ixelles, 133 1050 Ixelles  n° 31 <sup>M</sup>	COMMUNE DE BRAINE-LE-CHATEAU  Rue de la Libération, 9 1440 Braine-le-Château  n° 31 <sup>N</sup>
---	--	--

sis à

Commune de Braine-le-Château  
Rues Auguste Latour et du Cimetière  
Cadastré 1<sup>ère</sup> division (Braine-le-Château), section C,  
n° 30<sup>A</sup>, 31<sup>H</sup>, 31<sup>M</sup>, 31<sup>N</sup>, 31<sup>S</sup>, 31<sup>T</sup>, 32<sup>R</sup>, 33, 34<sup>A</sup>, 35<sup>A</sup>, 37<sup>A</sup>, 40, 127<sup>D8</sup> et 127<sup>E8</sup>

en 59 lots en vue de construire essentiellement des habitations  
et un lot 60 destiné à des équipements techniques  
Ce projet nécessite par ailleurs la construction d'un réseau de voiries.

Il est par ailleurs sollicité l'exclusion des parties du bien classées en zone d'espaces verts et  
celles réservées à l'extension du cimetière de Braine-le-Château.

Le bassin d'orage en lien avec le projet est prévu en dehors du périmètre défini par la liste des  
parcelles citées ci-avant. Le site retenu pour cet équipement est une parcelle cadastrée sous le  
n°C26<sup>B</sup>, laquelle située dans l'angle du Vieux chemin de Nivelles est affectée d'un étang.

Nous joignons à la présente :

- a) les documents et renseignements prescrits par le livre V, Titre premier, Chapitre VIII et IX du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine;
- b) une étude d'incidences sur l'environnement.

Nous sollicitons une dérogation au plan de secteur sur la base de l'article 127, §3, du CWATUPE pour le placement en sous-sol de canalisations en zone d'espaces verts d'intérêt paysager [Parcelles n°C43<sup>A</sup> et C44<sup>D</sup> – hors du périmètre du projet] ; l'une entre le projet et le bassin d'orage (étang à l'angle du vieux chemin de Nivelles) pour acheminer les eaux de pluie et l'autre entre le projet et l'égout du Vieux chemin de Nivelles pour l'acheminement des eaux usées. Cet itinéraire est nécessaire pour atteindre les points bas du vallon de l'Ermitage ; le caractère enterré n'est pas de nature à altérer les lignes de force du paysage.

A Nivelles, le 2/05/16  
Pour l'IBW

Monsieur Baudouin le **HARDY de BEAULIEU**  
Directeur Général

## PROMESSE DE CESSION

Je soussigné **Baudouin le HARDY de BEAULIEU**, Directeur Général  
agissant au nom et pour le compte de l'Intercommunale du Brabant Wallon (IBW)  
ayant établi ses bureaux à 1400 Nivelles  
Rue de la Religion, n°10 - tél. n° 067/21.71.11

nous engageons à céder gratuitement à l'administration communale de Braine-le-Château et ce, à sa première demande,

les parcelles de terrain reprises entre alignements au plan terrier – Axes n°ESP-PU-03.2<sup>A</sup> dressé en date du 24/02/2015 par le bureau d'études HCO dont le siège est établi à 1420 Braine-l'Alleud, Chemin du Valcq n°20, et annexé à notre demande en permis d'urbanisation relative à un bien sis à :

Commune de Braine-le-Château  
Rues Auguste Latour et du Cimetière  
Cadastré 1<sup>ère</sup> division (Braine-le-Château), section C,  
n° 30<sup>A</sup>, 31<sup>H</sup>, 31<sup>M</sup>, 31<sup>N</sup>, 31<sup>S</sup>, 31<sup>T</sup>, 32<sup>R</sup>, 33, 34<sup>A</sup>, 35<sup>A</sup>, 37<sup>A</sup>, 40, 127<sup>DB</sup> et 127<sup>E8</sup>

Ces parcelles seront cédées à l'administration communale, quitte et libre de toute charge et sans frais pour elle, en vue d'être incorporée(s) au domaine public de la voirie communale dans le cadre de la dite urbanisation et pour autant que celle-ci soit approuvée.

A Nivelles, le 2/05/16  
Pour l'IBW

Monsieur Baudouin le **HARDY de BEAULIEU**  
Directeur Général

\*\*\*

## DECLARATION RELATIVE AUX CHARGES D'URBANISME

Je soussigné **Baudouin le HARDY de BEAULIEU**, Directeur Général  
agissant au nom et pour le compte de l'Intercommunale du Brabant Wallon (IBW)  
ayant établi ses bureaux à 1400 Nivelles  
Rue de la Religion, n°10 - tél. n° 067/21.71.11

déclarons assumer tous frais consécutifs aux charges d'urbanisme qui nous seraient imposées lors de la délivrance du permis d'urbanisation sur un bien sis à :

Commune de Braine-le-Château  
Rues Auguste Latour et du Cimetière  
Cadastré 1<sup>ère</sup> division (Braine-le-Château), section C,  
n° 30<sup>A</sup>, 31<sup>H</sup>, 31<sup>M</sup>, 31<sup>N</sup>, 31<sup>S</sup>, 31<sup>T</sup>, 32<sup>R</sup>, 33, 34<sup>A</sup>, 35<sup>A</sup>, 37<sup>A</sup>, 40, 127<sup>DB</sup> et 127<sup>E8</sup>

A Nivelles, le 2/05/16  
Pour l'IBW

Monsieur Baudouin le **HARDY de BEAULIEU**  
Directeur Général

REGION WALLONNE

PROVINCE DU BRABANT WALLON

**COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU**

1<sup>ère</sup> DIVISION (Braine-le-Château), SECTION C

Lieu-dit « L'Espérance »  
*Rues Auguste Latour et du Cimetière*

**EXTRAIT DE LA MATRICE - CERTIFICAT DE PROPRIETE  
MANDAT DES PROPRIETAIRES**

BRUXELLES, le 08/02/2016



**Service Public  
Fédéral  
FINANCES**

Exp.: SERVICE EXTR.BRUX/BRAB.WAL  
BD JARD.BOTANIQUE 50 B396 1000 BRUXELLES

**Administration Générale de la  
DOCUMENTATION PATRIMONIALE**  
**Mesures et Evaluations**

GRONTMIJ BELGIUM  
Rue d'Arenberg, 13 bte 1  
1000 Bruxelles

INGEKOMEN MICHELEIN	
NR	Datum
- 01 D U -	12-01-16
: Beux.	

Votre courrier du	Vos références	Nos références	Annexe(s)
	314745/XDU // 2016_2846	MEOW-2016-DD-00244250	

Madame, Monsieur

Suite à votre demande du 26/01/2016, je vous prie de trouver en annexe l'information demandée.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**DRUART ISABELLE**  
**ASSISTANT ADMINISTRATIF**

Pour plus d'informations sur votre dossier, veuillez prendre contact avec :

**SERVICE EXTR.BRUX/BRAB.WAL**

Tél. : 0257771 960  
Fax: 0257796 125  
E-mail: meow.service.ext.brab.wal@minfin.fed.be  
Heures de bureau de 9h à 16h ou sur rendez-vous

.be

SPF FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE -  
EXTRAIT DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE

Références dossier : MEOW-2016-DD-00244250

Page 1/4

001 PROPRIETAIRE(S) ET DROITS	
1	Baugnet, Bertrand Henri Léon Christian 1440 Braine-le-Château Vieux Chemin de Nivelles 8 - PP 1/2 -
2	Steenhout, Joëlle Josée Hélène Ghislaine 1440 Braine-le-Château Vieux Chemin de Nivelles 8 - PP 1/2 -

001 INFORMATION CADASTRALE ET PATRIMONIALE DE LA PARCELLE									
25015 BRAINE-LE-CHATEAU 1 DIV/BR-CHA/									
VILLAGE			Statut : Cadastéré			Année fin construction :			
Section et N° parcelle	Partition	Nature Détail	Superficie	P/W	Classement RC/ha	Code RC	RC	Fin exonération	
C26 B	P0000	ETANG	37 A 20 CA		026	1F	9		

002 PROPRIETAIRE(S) ET DROITS	
Commune de Braine-le-Château 1440 Braine-le-Château Rue de la Libération 9	

002 INFORMATION CADASTRALE ET PATRIMONIALE DE LA PARCELLE									
25015 BRAINE-LE-CHATEAU 1 DIV/BR-CHA/									
VILLAGE			Statut : Cadastéré			Année fin construction :			
Section et N° parcelle	Partition	Nature Détail	Superficie	P/W	Classement RC/ha	Code RC	RC	Fin exonération	
C31 N	P0000	PATURE	03 A 87 CA T		1 057	1F	2		

003 PROPRIETAIRE(S) ET DROITS	
1	Lisart, Marie Louise Ghislaine & Van Nechel, Georges Lucien Joseph Ghislain 1440 Braine-le-Château Vieux Chemin de Nivelles 5 - Ust -
2	Van Nechel, Christian Paul Marie Ghislain 1440 Braine-le-Château Vieux Chemin de Nivelles 9 - NP -

003 INFORMATION CADASTRALE ET PATRIMONIALE DE LA PARCELLE									
25015 BRAINE-LE-CHATEAU 1 DIV/BR-CHA/									
JVILLAGE			Statut : Cadastéré			Année fin construction :			
Section et N° parcelle	Partition	Nature Détail	Superficie	P/W	Classement RC/ha	Code RC	RC	Fin exonération	
C44 D	P0000	PATURE	08 A 45 CA		3 042	1F	41		
25015 BRAINE-LE-CHATEAU 1 DIV/BR-CHA/									
VILLAGE			Statut : Cadastéré			Année fin construction :			

SPF FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE -  
EXTRAIT DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE

Références dossier : MEOW-2016-DD-00244250

Page 2/4

003 INFORMATION CADASTRALE ET PATRIMONIALE DE LA PARCELLE								
Section et N° parcelle	Partition	Nature Détail	Superficie	P/W	Classement RC/ha	Code RC	RC	Fin exonération
C43 A	P0000	PATURE	16 A 30 CA		3 042	1F	6	

004 PROPRIETAIRE(S) ET DROITS	
ASVERLEC	
1050 1050 Elsene	Chaussée d'Ixelles 133

004 INFORMATION CADASTRALE ET PATRIMONIALE DE LA PARCELLE								
25015 BRAINE-LE-CHATEAU 1 DIV/BR-CHA/								
R AUGUSTE LATOUR +43 C			Statut : Cadastéré		Année fin construction : 1978			
Section et N° parcelle	Partition	Nature Détail	Superficie	P/W	Classement RC/ha	Code RC	RC	Fin exonération
C31 M	P0000	CABINE ELECT.	N 03 A 36 CA T			2G	245	

005 PROPRIETAIRE(S) ET DROITS	
SCS / Association Intercommunale pour l'Aménagement et l'Expansion économique du Brabant Wallon	
1400 Nivelles	Rue de la Religlon 10

005 INFORMATION CADASTRALE ET PATRIMONIALE DE LA PARCELLE								
25016 BRAINE-LE-CHATEAU 1 DIV/BR-CHA/								
VILLAGE			Statut : Cadastéré		Année fin construction :			
Section et N° parcelle	Partition	Nature Détail	Superficie	P/W	Classement RC/ha	Code RC	RC	Fin exonération
C30 A	P0000	PATURE	N 17 A 50 CA		1 057	1G	9	

25016 BRAINE-LE-CHATEAU 1 DIV/BR-CHA/								
R AUGUSTE LATOUR			Statut : Cadastéré		Année fin construction :			
Section et N° parcelle	Partition	Nature Détail	Superficie	P/W	Classement RC/ha	Code RC	RC	Fin exonération
C31 T	P0000	PATURE	N 14 A 90 CA		1 057	1G	8	

25016 BRAINE-LE-CHATEAU 1 DIV/BR-CHA/								
VILLAGE			Statut : Cadastéré		Année fin construction :			
Section et N° parcelle	Partition	Nature Détail	Superficie	P/W	Classement RC/ha	Code RC	RC	Fin exonération
C37 A	P0000	TERRE	N 88 A 10 CA		2 042	1G	37	

25016 BRAINE-LE-CHATEAU 1 DIV/BR-CHA/								
VILLAGE			Statut : Cadastéré		Année fin construction :			

SPF FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE -  
EXTRAIT DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE

Références dossier : MEOW-2016-DD-00244250

Page 3/4

005 INFORMATION CADASTRALE ET PATRIMONIALE DE LA PARCELLE									
Section et N° parcelle	Partition	Nature Détail	Superficie	P/W	Classement RC/ha	Code RC	RC	Fin exonération	
C31 S	P0000	PATURE	N 75 A 40 CA		1 057	1G	42		
26015 BRAINE-LE-CHATEAU 1 DIV/BR-CHA/ VILLAGE Statut : Cadastre Année fin construction :									
C40	P0000	PRE	N 30 A 60 CA		1 042	1G	12		
26015 BRAINE-LE-CHATEAU 1 DIV/BR-CHA/ VILLAGE Statut : Cadastre Année fin construction :									
C31 H	P0000	PATURE	N 1 HA 16 A 80 CA		1 057	1G	66		
26015 BRAINE-LE-CHATEAU 1 DIV/BR-CHA/ R AUGUSTE LATOUR Statut : Cadastre Année fin construction :									
C32 R	P0000	TERRE	N 58 A 60 CA T		1 050	1G	29		
26015 BRAINE-LE-CHATEAU 1 DIV/BR-CHA/ VILLAGE Statut : Cadastre Année fin construction :									
C34 A	P0000	TERRE	N 22 A 60 CA		1 050	1G	11		
26015 BRAINE-LE-CHATEAU 1 DIV/BR-CHA/ VILLAGE Statut : Cadastre Année fin construction :									
C35 A	P0000	TERRE	N 25 A 20 CA		2C 037	1G	9		
26015 BRAINE-LE-CHATEAU 1 DIV/BR-CHA/ VILLAGE Statut : Cadastre Année fin construction :									
C33	P0000	TERRE	N 62 A 80 CA		2 042	1G	26		
26015 BRAINE-LE-CHATEAU 1 DIV/BR-CHA/ R AUGUSTE LATOUR Statut : Cadastre Année fin construction :									
C127 DB	P0000	TERRE	N 1 HA 94 A 75 CA		2 042	1G	61		
26015 BRAINE-LE-CHATEAU 1 DIV/BR-CHA/ R DU CIMETIERE Statut : Cadastre Année fin construction :									
C127 E8	P0000	TERRE	N 1 HA 62 A 26 CA T		3 037	1G	60		



**RECAPITULATIF DU DOCUMENT**

Information demandée : Liste Parcelles par propriétaire ; avec données fiscales et liste totale

Motivation de la demande : Connaître le nom des propriétaires actuels

Situation au : 08/02/2016

Coût : 27.50 €

Certifié conforme aux données extraites de la documentation patrimoniale par DRUART ISABELLE

Date : 08/02/2016

Signature



**Conformité - responsabilité de l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale (AGDP)**

L'AGDP délivre l'information qu'elle délient. L'utilisateur est tenu de prendre toutes les précautions de rigueur et d'assurer seul la responsabilité d'éventuels dommages qui pourraient résulter de l'usage qu'il en fait.

L'information délivrée est considérée comme acceptée par l'utilisateur s'il n'a pas dans les 10 jours ouvrables de sa réception, communiqué par écrit à l'AGDP les Incohérences qu'il constate.

Si l'information délivrée contient une faute imputable à l'AGDP, une version rectifiée est gratuitement mise à disposition du demandeur.

*Pour plus d'information, voir NOTICE EXPLICATIVE en annexe.*

**MANDAT**

La soussignée,

Commune de Braine-le-Château  
rue de la Libération 9  
1440 BRAINE-LE-CHATEAU

Représentée par :

Messieurs Alain FAUCONNIER, Bourgmestre, et Marc LENNARTS, Directeur général,  
agissant tous deux en exécution d'une délibération du Collège communal du 31 août 2011

donne mandat à :

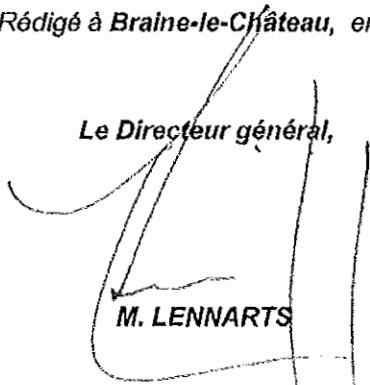
***l'Association Intercommunale pour l'Aménagement et l'Expansion Economique du  
Brabant Wallon (IBW),***

***ayant son siège rue de la Religion 10 à 1400 NIVELLES***

*afin que celle-ci puisse introduire une demande de permis d'urbanisation sur un terrain sis à  
1440 Braine-le-Château, rues Auguste Latour et du Cimetière, cadastré 1<sup>ère</sup> division, Section C,  
numéro 31N pour une superficie totale de 3a et 87ca.*

Rédigé à Braine-le-Château, en date du 28 mai 2015

Le Directeur général,



M. LENNARTS



Le Bourgmestre,



A. FAUCONNIER

# MANDAT

La soussignée,

**ORES**  
**Avenue Jean Monnet 2**  
**1348 Louvain-la-Neuve**

Ici représentée par ..... **Didier Hubin**  
Chef du Service Gas et Electricité  
et du Bureau d'Etudes .....  
Tél. 010 488 818 GBM 0478 178 087

Donne mandat à

**L'Association Intercommunale pour l'Aménagement  
et l'Expansion Economique du Brabant Wallon (IBW),  
ayant son siège rue de la Religion 10 à 1400 Nivelles**

Afin que celle-ci puisse introduire une demande de permis d'urbanisation sur un terrain sis à 1440 Braine-le-Château rue Auguste Lafour, cadastré 1<sup>ère</sup> division, Section C, numéro 31M pour une superficie totale de 3a et 36 ca.

Rédigé à ..... *Louvain-la-Neuve* ....., en date du ..... *12/05/13* .....



REGION WALLONNE

PROVINCE DU BRABANT WALLON  
**COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU**  
1<sup>ère</sup> DIVISION (Braine-le-Château), SECTION C

LOTISSEMENT « L'Espérance »  
*Rues Auguste Latour et du Cimetière*

**SUIVI DES RECOMMANDATIONS  
DE L'ETUDE D'INCIDENCES**

Dressé le 13/11/2015

par  
 **GRONTMIJ BELGIUM S.A.**  
Rue d'Arenberg, 13 bte 1  
**1000 BRUXELLES**

Téléphone : 02/383.06.40  
Télécopieur : 02/513.44.52  
Courriel : [info@grontmij.be](mailto:info@grontmij.be)  
Dossier n°314745

## Préambule

L'urbanisation du site l'Espérance envisagé sur les terrains situés entre la rue Auguste Latour et du Cimetière à Braine-le-Château a fait l'objet d'un permis de lotir délivré en date du 18/11/2010 par le Fonctionnaire délégué. Ce permis a toutefois ensuite été annulé par le Conseil d'état en date du 14/04/2011, sur la requête en annulation et la demande de suspension du permis intentée par différents riverains.

Suite à l'annulation du permis, le demandeur, en l'occurrence l'Intercommunale du Brabant Wallon [IBW], a décidé, après avoir retiré sa demande, de réintroduire son projet de développement résidentiel sous la forme d'une demande en permis d'urbanisation. Une réunion d'information du public préalable à une nouvelle étude d'incidences sur l'environnement a ainsi été organisée le 01/04/2014.

Réalisée par le bureau « CSD Ingénieurs Conseils », cette étude est destinée à évaluer les impacts sur l'environnement du projet tel que modifié par l'IBW en fonction notamment des avis émis antérieurement sur le précédent projet (CWEDD, ...), des griefs reprochés lors du recours au Conseil d'Etat et des observations formulées lors de la nouvelle réunion d'information du public.

La présente note s'inscrit dans le cadre de l'application de l'article D.73 du Code de l'environnement qui précise : « Le projet, objet de la demande de permis, peut comporter des modifications par rapport au projet qui a fait l'objet de l'étude d'incidences lorsque ces modifications trouvent leur fondement dans des suggestions faites par l'auteur de cette étude. Lorsque, nonobstant les suggestions faites par l'auteur de l'étude d'incidences, le demandeur de permis n'entend pas modifier son projet, il en rend compte de manière motivée dans sa demande. »

Cette note a pour objectif principal de mettre en évidence les recommandations, lesquelles ont été synthétisées dans un tableau par l'auteur d'étude d'incidences en finale de celle-ci [de la p.148 à 154]. La note explicite également de quelle manière toutes les recommandations ont été appliquées dans les documents de la demande qui est soumise à l'approbation des autorités. Les différentes recommandations trouvent généralement application dans les prescriptions littérales et graphiques du projet. D'autres mesures seront à mettre en œuvre lors de la phase chantier et/ou d'exploitation, à savoir lorsque l'ensemble résidentiel sera habité et devenu un quartier d'habitation; elles devront faire l'objet d'une attention particulière de la part des autorités communales.

## RÉPONSES AUX RECOMMANDATIONS

Domaine	Recommandations		Phase			Intervenant concerné			Réponses du demandeur
			Conception	Réalisation	Occupation	Demandeur	Exploitant	Autorités	
Sol, sous-sol	SS-01	Proscrire les locaux en sous-sol dans la partie 'Beguinage.	x			x			Le prescrit de l'article 2.1 a été complété pour interdire les sous-sols dans le périmètre du lot 1
	SS-02	Prévoir des kits absorbants en phase de mise en œuvre pour permettre une récolte rapide d'un éventuel épanchement d'hydrocarbures.		x		x			Ces différentes recommandations seront transcrites dans le Cahier Spécial des Charges de l'entreprise adjudicataire des travaux d'aménagement et d'équipement de l'ensemble résidentiel
	SS-03	Prévoir des mesures de protection des sols lors de la phase de terrassement.		x		x			
Eau de surface	ES-01	Intégrer dans le projet les techniques de réduction de la consommation d'eau.	x	x		x			Le principe directeur relatif au développement durable [cycle de l'eau] a été complété dans le sens de cette recommandation. Cet autre moyen de diminuer la consommation d'eau de distribution a été ajouté
	ES-02	Prévoir un entretien régulier (fauchage, curage, enlèvement déchets,...) du bassin d'orage.			x		x		Le principe directeur relatif au développement durable [milieu biologique] a été complété dans le sens de cette recommandation.
Energie	En-01	Limiter la taille des plantations prévues le long de l'accès principal vers la rue Auguste Latour et opter pour des haies basses.	x	x	x	x	x		Les plantations se trouvent sur les profils en travers et plans sans qu'un plan explicite de plantations ne soit annexé à la demande en permis d'urbanisation. Devra être précisé dans le Cahier Spécial des Charges de l'entreprise adjudicataire.

Domaine	Recommandations		Phase			Intervenant concerné			Réponses du demandeur
			Conception	Réalisation	Occupation	Demandeur	Exploitant	Autorités	
	En-02	Rendre obligatoire la mitoyenneté par le volume principal au sein des aires de bâti 'continu' et 'semi-continu'.	x			x			Cette recommandation n'a pas été suivie ; en effet, d'un point de vue urbanistique et en dehors du noyau semi-urbain de Braine-le-Château, la mitoyenneté par les volumes principaux n'est pas la référence. Un ensemble architectural plus varié semble plus approprié à une transition 'urbanistique' en couronne résidentielle. En guise de rappel, l'isolation et la compacité du bâtiment sont les mesures à privilégier en vue d'atteindre un niveau de performance énergétique exigé par la législation.
Air	Néant								
Biologie	Bio-01	Désigner un responsable du suivi environnemental du chantier.		x		x			Le demandeur de permis, l'IBW, dispose d'un service environnemental certifié EMAS, le suivi de chantier sera effectué par son surveillant.
	Bio-02	Etablir un périmètre de protection le long de la haie qui est située le long de la limite Est du périmètre durant la phase de chantier, afin d'éviter tout approche d'engins ou de piétons, ou de dépôts divers à proximité.		x		x			Cette recommandation sera transcrite dans le Cahier Spécial des Charges de l'entreprise adjudicataire des travaux d'aménagement et d'équipement de l'ensemble résidentiel
	Bio-03	Gérer la bande enherbée tout le long de la haie suivant un mode extensif, soit au moyen d'un fauchage très tardif (après le 15 septembre).			x		x	x	Le principe directeur relatif au développement durable [milieu biologique] a été complété dans le sens de cette recommandation.
	Bio-04	N'effectuer aucune taille ni aucun entretien de la haie, en vue de garantir son maintien à l'état naturel.			x		x	x	Le principe directeur relatif au développement durable [milieu biologique] a été complété dans le sens de cette recommandation.

Domaine	Recommandations	Phase			Intervenant concerné			Réponses du demandeur
		Conception	Réalisation	Occupation	Demandeur	Exploitant	Autorités	
Bio-05	<p>Intégrer les mesures suivantes dans le cadre du réaménagement de l'étang existant en bassin d'orage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir les grands feuillus présentant un intérêt biologique sur la parcelle mais en éliminant les petits arbres et les rejets présents à moins de 3m des berges ;</li> <li>• Éliminer les conifères situés à moins de 6m des berges (aiguilles : facteurs acidifiants de l'eau) ;</li> <li>• Implanter des alignements d'aulnes afin de stabiliser les berges et augmenter le maillage écologique ;</li> <li>• Maintenir les zones herbeuses naturelles ;</li> <li>• Planter éventuellement une haie sur le pourtour de la parcelle en suivant la limite de la voirie, au moyen d'espèces indigènes feuillues et avec des espaces interstitiels de 3 à 4 m de long afin de conserver les ouvertures visuelles vers l'étang ;</li> <li>• Enlever les poissons en vue de favoriser la biodiversité (batraciens, libellule, tritons...) ;</li> <li>• Se faire aider d'une personne compétente en génie biologique ;</li> </ul>	x	x		x	x		<p>Le principe directeur relatif au développement durable [milieu biologique] va dans le sens de cette recommandation.</p> <p>Le plan de réaménagement de l'étang en bassin a tenu compte de ces remarques et traduit ce type d'aménagement (Cfr. Plan ESP-PU-07.1)</p>
Bio-06	<p>Prévoir pour la gestion du bassin d'orage et de ses abords :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un fauchage très tardif (après le 15 septembre) ;</li> <li>• Un repérage et une élimination annuelle des plantes invasives.</li> </ul>			x		x		Le principe directeur relatif au développement durable [milieu biologique] va dans le sens de cette recommandation.
Bio-07	Pour les zones de recul et de cours et jardins, supprimer le qualificatif « vive » de la haie.	x			x			La modification a été faite.
Bio-08	Compléter les prescriptions par la liste des plantes invasives à proscrire disponibles sur <a href="http://fas.biodiversity.be">http://fas.biodiversity.be</a> ;	x			x			La modification a été apportée à l'article 17.4.3.





Domaine	Recommandations		Phase			Intervenant concerné			Réponses du demandeur
			Conception	Réalisation	Occupation	Demandeur	Exploitant	Autorités	
Déchets	Dc-01	Equiper chaque logement, de bacs à 4 compartiments : verre, plastique, emballage et déchets biodégradables, intégrés sous l'évier.		x		x			Sans objet dans le cadre d'une demande en permis d'urbanisation
	Dc-02	Installer des poubelles publiques à tri sélectif.		x			x	x	Sans objet dans le cadre d'une demande en permis d'urbanisation
Milieu humains	Secu-01	Privilégier une ventilation mécanique des bâtiments.		x			x		Sans objet dans le cadre d'une demande en permis d'urbanisation
	Secu-02	Assurer un éclairage adéquat des espaces publics.		x	x		x	x	Ces différentes recommandations seront transcrites dans le Cahier Spécial des Charges de l'entreprise adjudicataire des travaux d'aménagement et d'équipement de l'ensemble résidentiel.
	Secu-03	Respecter les seuils 2010 de la directive COV.		x		x			